

GRACQ – Les Cyclistes Quotidiens asbl
Rue de Londres 15
1050 Bruxelles

Au Collège des Bourgmestre et Échevin-e-s
Boulevard Anspach 6
1000 Bruxelles



OBJET : Avis du GRACQ relatif à l'enquête publique sur l'aménagement de la rue des Six Jetons.

Bruxelles, le vendredi 9 février 2018.

Monsieur le Bourgmestre,
Mesdames et Messieurs les Échevin-e-s,
Mesdames et Messieurs les membres de la commission de concertation,

Le GRACQ – Les Cyclistes Quotidiens a pris connaissance du projet d'aménagement d'une piste cyclable séparée sur la rue des Six Jetons. **Notre association s'oppose fermement à cet aménagement, dans la mesure où il n'améliore aucunement la sécurité des cyclistes et constitue même, à certains égards, une dégradation par rapport à la situation actuelle.**

La rue des Six Jetons est située sur le tracé de l'ICR 10 et à la jonction de l'ICR 9 (au niveau de la place Fontainas) : elle concerne donc directement les cyclistes. Nous ne sommes pas opposés par principe à des aménagements cyclables séparés, pour autant que ceux-ci soient correctement conçus, ce qui n'est pas le cas du réaménagement proposé. Nous réitérons donc ci-dessous les remarques déjà exprimées en commission vélo.

PERTINENCE DU CHOIX D'AMÉNAGEMENT

La proposition d'aménagement – une piste cyclable séparée d'un côté, une bande cyclable suggérée dans le contresens cyclable – **ne correspond absolument pas aux recommandations des vadémécums vélo**. La note explicative précise que « *la rue des Six Jetons est une voirie de quartier destinée à un usage purement local* », elle est en outre limitée à 30 km/h et ne présente aucun dénivelé. Dans cette configuration, c'est davantage la mixité du trafic qui est recommandée.

La présence d'une école dans la rue et d'un parc public plaide pour une réduction du trafic motorisé, ainsi que pour un apaisement des vitesses. Le réaménagement de cette rue doit veiller à **améliorer la sécurité des élèves et des habitants, et réduire leur exposition aux polluants**. Le réaménagement proposé n'apporte aucune réponse à ces problématiques, et vise au contraire le maintien du flux automobile actuel.

Si les autorités estiment qu'un aménagement séparé se justifie, pour l'une ou l'autre raison (non mentionnée dans la note explicative), alors il n'est pas logique de prévoir un aménagement séparé dans un seul sens uniquement, et de remplacer la piste cyclable marquée en simples logos vélo dans le contresens cyclable.



CONCEPTION DE L'AMÉNAGEMENT

La piste cyclable séparée est d'une **largeur inférieure aux recommandations minimales pour ce type d'aménagement** (recommandation d'1,8m, avec un minimum absolu d'1,5 m). L'objectif étant d'encourager les déplacements à vélo, il est absolument nécessaire de prévoir des largeurs capables de soutenir un flux cycliste plus important que le flux actuel.

Cette largeur insuffisante est d'autant plus problématique que la piste est directement contiguë au trottoir, qui risque de drainer également un **flux piéton plus important étant donné la présence d'une école et les développements côté parc** (nouveau bâtiment, infrastructure sportive...). Or le projet prévoit de **réduire la largeur actuelle du trottoir** côté parc (2 m contre 2,10 m actuellement). Il est important de proposer des largeurs correctes tant pour les piétons que pour les cyclistes, au risque de créer des **conflits entre usagers**. Notons en outre la présence d'un arrêt de bus, qui nécessite l'interruption de la piste pour transformer ponctuellement l'espace D9 et espace D10 (donc autant de panneaux de signalisation qui réduiront encore d'avantage l'espace circulaire).

La différence de hauteur entre la piste cyclable et la chaussée n'étant pas précisée, nous n'avons pas d'information quant à la prévention du stationnement illégitime sur la piste.

Dans l'autre sens (**contresens cyclable**), la transformation de la piste cyclable marquée en simple bande cyclable suggérée (logos + chevrons) va **réduire le confort et la sécurité des cyclistes** (notamment au niveau de l'entrée dans le SUL et de la rue de la Grande Île).

Enfin, la présence d'une école, d'un parc, d'une future infrastructure sportive... rend nécessaire l'ajout de stationnement vélo sur l'ensemble du projet.

TRAITEMENT DES CARREFOURS

Le projet ne prévoit qu'un aménagement en section, absolument **rien n'a été prévu pour favoriser la continuité de l'itinéraire, sa lisibilité et sa sécurité au niveau de l'intersection** avec la rue Van Artevelde / rue des Riches Claires. Or c'est davantage au niveau des carrefours que se situe le risque d'accident.

L'insertion des cyclistes sur la piste cyclable séparée en venant de la rue de la Grande Île, de même que l'accès à cette rue au départ de la piste cyclable séparée, n'est pas claire.

EN CONCLUSION

Il existe de véritables points noirs sur le territoire de Bruxelles-Ville, qui réclament d'être aménagés de toute urgence. Il serait totalement incompréhensible que la Région consacre de précieux budgets à un aménagement qui n'apporte **aucune plus-value pour la sécurité ou le confort des cyclistes actuels**, qui **ne respecte aucunement les recommandations des vadémécums** en matière d'aménagements cyclables

et qui risquent en outre de s'avérer **très problématiques à moyen terme**, compte-tenu de l'augmentation du nombre de cyclistes.

Nous recommandons donc :

- qu'un **nouveau projet** soit proposé, **correspondant aux prescriptions des vadémécums vélo** ;
- de prendre des mesures afin de **réduire le trafic motorisé et la vitesse sur cet axe**. La présence d'une école justifie d'autant plus cette mesure : il est important d'assurer la **sécurité des élèves et de réduire au maximum leur exposition à la pollution du trafic** ;
- de **verbaliser systématiquement le stationnement illicite** que l'on observe actuellement sur la piste cyclable marquée en contresens.
- d'étudier la possibilité d'ajouter une piste cyclable marquée à l'amorce du débouché sur Fontainas, afin de permettre au cycliste de remonter les files éventuelles.

Nous vous remercions de prendre en compte ces remarques dans votre avis final. Par ailleurs, nous demandons qu'un-e représentant-e de notre association puisse être entendu-e lors de la commission de concertation du mercredi 21 février 2018.

Nous vous prions de recevoir, Monsieur le Bourgmestre, Mesdames et Messieurs les Échevin-e-s, Mesdames et Messieurs les membres de la commission de concertation, l'assurance de notre considération distinguée.

Pour le GRACQ – Les Cyclistes Quotidiens,



Florine CUIGNET